



Le Sénat a voté, mardi, la loi électorale. Comme annoncé par certains membres de la commission spéciale □ **chargée de travailler sur le projet de loi, certaines modifications ont été apportées au texte initialement voté à la chambre basse. L'annonce a été faite ce soir, sur la radio vision 2000, par le président du Grand corps, Simon Dieuseul Desras.**

Les modifications majeures concernent surtout le centre de tabulation et la direction générale qui a été changée en direction exécutive. Ce vote intervient, quelques heures, après l'adoption d'un calendrier électoral provisoire par le CTCEP.

Malgré ces changements, la loi électorale a été adoptée presque à l'unanimité par les pères conscrits a fait remarquer, Simon Dieuseul Desras. Le projet de loi n'étant pas voté dans les mêmes termes dans les deux chambres, c'est donc le début de la navette parlementaire. Toutefois avec la chambre des députés qui est en vacances, il revient au chef de l'État de convoquer les députés à l'extraordinaire pour doter le pays, le plus rapidement d'une loi électorale.

LE